

ARRETE TEMPORAIRE  
N°2022-787-Pol

-----  
**Portant réglementation provisoire du stationnement  
Travaux de rénovation de toiture – Cours Gaspard**

**Le Maire de la Commune de Saverdun,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée en date du 13/10/2022 par l'entreprise CLUB SA ENTREPRISE, domicilié 4, rue Pierre Mendès France 47550 BOE, représentée par Monsieur AMPE Guillaume,

Vu l'arrêté d'occupation temporaire du domaine public N°2022-788-Urb,

Considérant, pour des raisons de sécurité, qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement de tous les véhicules afin de permettre le bon déroulement des travaux de rénovation du bureau de poste.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Du 26 octobre 2022, 08h00 et pour une durée de 31 jours calendaires, afin de permettre le bon déroulement de travaux de rénovation du bureau de poste, le stationnement de tous les véhicules est interdit au N°1 Grand' rue, côté Parking du Cours Gaspard (selon plan annexé).

**Article 2 :**

La signalisation réglementaire matérialisant cette interdiction est fournie, mise en place par les services techniques de la collectivité et entretenue par le pétitionnaire. A charge pour lui, d'informer 48 heures auparavant les usagers du domaine public de la réalisation de ces travaux notamment par la mise en évidence dudit arrêté.

**Article 3 :**

Les véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté sont considérés comme gênant la circulation publique au sens de l'article R.417-10 du Code de la Route.

**Article 3 :**

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la collectivité, Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saverdun sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, notifié au bénéficiaire et publié.

Fait à Saverdun, le 18 octobre 2022

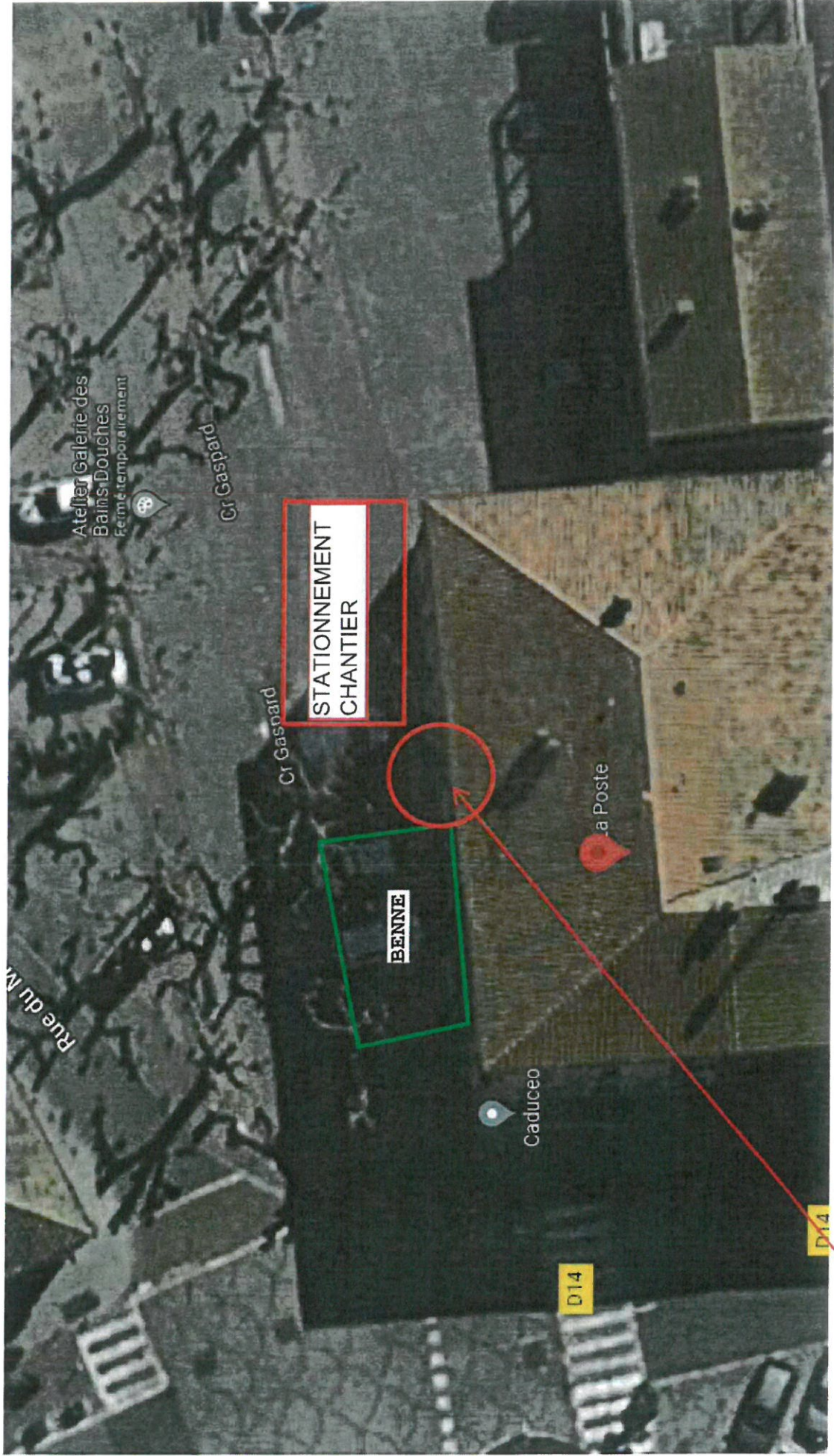
Le Maire,

Philippe CALLEJA



Mis en ligne le :

CHANTIER DE RENOVATION DE LA POSTE .  
DATE D 'INTERVENTION DU 26.10.2022 AU 30.11.2022



accès chantier